



COMHAFAT/ATLAFCO

**RAPPORT DE LA 9 ème CONFERENCE Ministérielle  
DU COMITÉ DES PÊCHES DU  
CENTRE OUEST DU GOLFE DE GUINÉE (CPCO)  
16 décembre 2015, Monrovia - LIBERIA**

1. La 9 ème conférence ministérielle du Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) s'est tenue le vendredi 16 décembre 2016, à Monrovia au Liberia à Boulevard Place Hôtel, sous le thème « *le commerce du poisson et la valeur ajoutée au secteur de la pêche pour le bénéfice social et économique de nos populations* ».

1. La conférence Ministérielle a été précédée par la réunion du Comité Consultatif et de Coordination (CCC), les 14 et 15 décembre 2016, au même lieu.

2. La Conférence a été honorée par l'éminente présence du vice-président de la république de Libéria

3. Les Ministres de Libéria, de Nigéria, du Bénin ainsi que les délégués des six États membres du CPCO que sont la République du Bénin, la République de Côte d'Ivoire, la République du Ghana, la République du Liberia, la République Fédérale du Nigeria et la République Togolaise, ont pris part à ladite conférence ministérielle.

4. Ont également participé à cette Conférence les représentants du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (AU-IBAR), de WorldFish, de la Commission de l'Union Européenne (UE), du Centre Africain de Ressources Naturelles (CARN) de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR/PRAO), du Bureau Régional de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO-RAF), d'INFOPECHE, de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) et de Trygg Mat Tracking (TMT) ainsi que des personnes-ressources de la région ont participé à la réunion en qualité d'observateurs

5. Le Président en exercice du CPCO, son Excellence Madame Ayitey HANNY-SHERRY, Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture de la République du Ghana,

7-Les questions majeures qui préoccupent les États membres du CPCO. concernent : (i) les liens entre la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les Organisation Régionales des Pêches (ORP) dans la sous-région Afrique de l'Ouest ; (ii) le statut de ratification et de mise en œuvre de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du Port au sein du CPCO ; (iii) le développement du commerce du poisson dans la sous-région ; (iv) l'approche de

gestion régionale des pêches ; (v) l'appui technique et financier et les contributions des États membres et (vi) la coordination du PRAO pour la prochaine phase.

### **Adoption du rapport d'activités 2016 et du bilan financier**

- Deux faits marquants peuvent être notés sur le plan institutionnel : (i) la ratification de l'Accord de siège, conférant un statut diplomatique au Comité, et (ii) le processus d'arrimage en cours du CPCO et de CSRP à la CEDEAO sous l'égide de l'UA et de l'UE.

6. Parmi les résultats obtenus on peut noter :

Le renforcement du partenariat avec la COMHAFAT par la conclusion de 2 conventions de financement d'un montant global de 55 000 USD, portant sur le renforcement de la collecte systématique de données sur les pêches en Afrique de l'Ouest, et la revue du cadre juridique des pêches des États membres du CPCO

Ce rapport de partenariat entre la COMHAFAT et le CPCO a été qualifié d'exemplaire

7. Le montant du budget 2016 du CPCO était estimé à **1.006.000 USD**. Le montant cumulé des ressources financières mobilisées pour le financement des activités au cours de la période s'élève ainsi à 660.810,76 USD, dont 480.000 USD comme contribution des partenaires, soit environ 72% du budget. La contrepartie financière des États membres a quant à elle été mobilisée à environ 45%, Bien que ce taux soit en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente, il reste relativement faible pour assurer un fonctionnement correct du Comité.

### **8 .Adoption du plan de travail du CPCO pour 2017 ;**

Les axes stratégiques retenus pour les différentes activités sont au nombre de 6 axes:

i) Amélioration des politiques, de la gouvernance et des dispositions institutionnelles  
ii) Conservation et utilisation responsable des ressources halieutiques ; iii) Amélioration de la gestion des pêches artisanales et des moyens d'existence des pêcheurs et opérateurs ; iv) Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) et lutte contre la pêche INN ; (v) Recherche sur les pêches et les domaines connexes et vi) L'excellence dans la gestion.

Pour l'année 2017, le CPCO se propose de poursuivre les activités concernant :

(i)La lutte contre la pêche INN ; (ii) La promotion du commerce du poisson ; (iii) Le renforcement de la collecte systématique de données sur les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest ; (iv) Le renforcement de la collaboration avec la recherche et les programmes régionaux de gestion des pêches ; (v)La poursuite de la collaboration avec les programmes régionaux et les institutions d'intégration africaine et régionale. la préparation du plan régional de gestion des pêches et l'évaluation à mi-parcours du plan régional du CPCO de lutte contre la pêche INN.

### **9. Adoption du budget du CPCO pour 2017 :**

9. Le montant total du budget de l'exercice 2017 s'élève à Un Million Quatre Vingt Trois Mille Cinq Cent Dollars US (1.083.500 USD) dont 250.000 attendus des contributions des États membres.

10 .Le Président en exercice du CPCO, est son Excellence, Dr Moses M. ZINNAH, Ministre de l'Agriculture de la République du Liberia

11 .La prochaine Conférence Ministérielle du CPCO aura lieu fin 2017 à Abuja, Nigéria

**ANNEXE : Photos de la Conférence**





**Son Excellence Le Vice-Président de la République de LIBERIA**







Passation de la présidence du CPCO du Ghana au Libéria



Les membres du comité consultatif de coordination du CPCO, réuni les 14 et 15 decembre



Photo avec Dr Moses M. ZINNAH, Ministre de l'Agriculture de la République du Liberia